



HAL
open science

Regio Parhalia. Genèse et administration d'un district domanial de la Syrie romaine

Julien Aliquot

► **To cite this version:**

Julien Aliquot. Regio Parhalia. Genèse et administration d'un district domanial de la Syrie romaine. Syria. Archéologie, art et histoire, 2018, 95, pp.121-132. 10.4000/syria.6223 . halshs-02122247

HAL Id: halshs-02122247

<https://shs.hal.science/halshs-02122247>

Submitted on 29 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SYRIA

ARCHÉOLOGIE, ART ET HISTOIRE

revue publiée par
l'Institut français du Proche-Orient

Tome 95
Année 2018



avec le concours du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAÉ-DGM)
et du Centre national de la recherche scientifique (UMIFRE 6, USR 3135)

ifpo

BEYROUTH

Vignette de couverture : Détail d'une peinture murale de Qusayr 'Amra
(relevé C. VIBERT-GUIGUE & Gh. BISHEH, *Les peintures de Qusayr 'Amra* [BAH 179], Beyrouth 2007).

Syria est une revue périodique annuelle publiée par l'Institut français du Proche-Orient
(UMIFRE 6, CNRS-MEAÉ, USR 3135).

DIRECTION

Éditeur : Michel MOUTON, directeur de l'Ifpo
Directeurs de la revue : Françoise BRIQUEL CHATONNET, directrice de recherche au CNRS
Dominique PIERI, directeur scientifique pour l'archéologie et l'histoire de l'Antiquité à l'Ifpo
Rédacteur en chef : Françoise BRIQUEL CHATONNET

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le secrétariat de rédaction de *Syria*, assuré par Gaëlle COQUEUGNIOT (courriel : syria@cns.fr), est placé sous la responsabilité du rédacteur en chef de la revue. Les articles et communications scientifiques, les ouvrages dont on désire un compte rendu, et toute la correspondance afférente doivent être adressés à Gaëlle Coqueugniot, secrétariat de rédaction de *Syria*, Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie René-Ginouvès, 21, allée de l'Université, 92023 - Nanterre Cedex, France.

Presses de l'ifpo

Responsable : Nadine MÉOUCHY

Chargés d'édition multisupport

Site de Beyrouth
Rachelle ANTONIOS
Antoine EID

Site de Damas
Lina KHANMÉ-SBERNA

Diffusion
Chargée de diffusion : Lina NACOUZI

© 2018, Presses de l'Ifpo
B.P. 11-1424 Beyrouth, Liban
Tél./Fax : + 961 (0)1 420 294
www.ifporient.org
Courriel : diffusion@ifporient.org

SYRIA en ligne :

<http://journals.openedition.org/syria>
<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/syria>
<http://www.jstor.org/action/showPublication?journalCode=syria>

ISSN 0039-7946

ISBN 978-2-35159-750-7

Dépôt légal : 2^e trimestre 2019

COMITÉ DE RÉDACTION

Syria est administrée par un comité de rédaction incluant l'éditeur et les deux directeurs de la revue, entourés de :

Frédéric ALPI, ingénieur de recherche, CNRS, Ifpo, Beyrouth

Pascal BUTTERLIN, professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Denis GENEQUAND, Université de Genève

Philippe QUENET, professeur, Université de Strasbourg

Carole ROCHE-HAWLEY, directeur de recherche, CNRS, Paris

Laurent THOLBECQ, professeur, Université libre de Bruxelles

François VILLENEUVE, professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jean-Baptiste YON, directeur de recherche, CNRS, Lyon-Beyrouth

Ce comité officie également pour les ouvrages de la collection *BAH* (*Bibliothèque archéologique et historique*) de l'Ifpo.

COMITÉ DE LECTURE

FRANCE

R. BOUCHARLAT

A. CAUBET

D. CHARPIN

H. DE CONTENSON

J.-M. DENTZER

D. FEISSEL

J.-B. HUMBERT

J.-L. HUOT

J.-C. MARGUERON

J.-P. SODINI

M. YON

ALLEMAGNE

H. KÜHNE

W. ORTHMANN

T. ULBERT

T. WEBER

BELGIQUE

J. BALTJ

J.-Ch. BALTJ

F. de CALLATAY

DANEMARK

J. LUND

ESPAGNE

A. ALMAGRO

M. MOLIST

ÉTATS-UNIS

G. W. BOWERSOCK

D. PARDEE

ITALIE

A. BARONI

A. INVERNIZZI

P. MATTHIAE

S. RIBICHINI

JORDANIE

Gh. BISHEH

F. ZAYADINE

LIBAN

L. BADRE

H. SALAMÉ-SARKIS

POLOGNE

M. GAWLIKOWSKI

ROYAUME-UNI

M. MACDONALD

C. MANGO

E. PELTENBURG

RUSSIE

G. KOSHELENKO

SUISSE

C. BONNET

R. STUCKY

SYRIE

M. AL-MAQDISSI

S. MUHEISEN

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS/RECOMMENDATIONS TO AUTHORS

Syria publie des articles en français, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol.

Chaque article doit être accompagné d'un bref résumé d'une dizaine de lignes en français et en anglais (un résumé en arabe est ensuite réalisé et ajouté par l'éditeur). L'ensemble, article et notes, ne doit pas excéder 25 pages imprimées (sauf accord particulier préalable). Les articles reçus sont soumis sans délai à l'avis de deux rapporteurs désignés par le rédacteur en chef. Dès réception de leur rapport, les auteurs sont avisés de l'acceptation ou du refus de leur article, ou de demandes de modifications éventuelles.

D'une façon générale, la charte éditoriale, portant des recommandations plus complètes concernant la présentation des manuscrits, peut être téléchargée sur le site web de l'Ifpo/Presses de l'Ifpo : <http://www.ifporient.org/node/87>.

Tous les articles proposés pour publication dans *Syria* doivent être envoyés sous forme imprimée et numérique à Gaëlle Coqueugniot : syria@cnsr.fr, secrétaire de rédaction, et sous forme numérique uniquement à Françoise Briquel Chatonnet : francoise.briquel-chatonnet@cnsr.fr.

Syria publishes articles in French, English, German, Italian, Spanish.

Every submission should include a short abstract (10 lines) in French and English. An Arabic abstract is then written and added by the publisher. An article will not exceed 25 printed pages (including footnotes) unless agreed otherwise. Every article received is promptly submitted to two referees designated by the editor-in-chief. On receipt of their report, authors are informed whether their article has been accepted for publication or not, or are notified of any modification that may be required.

More generally, an editorial guide with more complete guidelines about the display of articles, can be downloaded from the website of Ifpo/Presses de l'Ifpo/Charte éditoriale: <http://www.ifporient.org/node/87>.

All articles submitted to *Syria* should be sent in hard copy and digital version to the assistant editor Gaëlle Coqueugniot: syria@cnsr.fr and in digital version only to Françoise Briquel Chatonnet: francoise.briquel-chatonnet@cnsr.fr.

SYRIA, TOME 95, ANNÉE 2018

SOMMAIRE

ISSN 0039-7946
ISBN 978-2-35159-750-7

Éditorial9

I - DOSSIER : SUR LES ROUTES DE SYRIE ET D'ASIE MINEURE – HOMMAGE À MAURICE SARTRE
(coordonné par Catherine Grandjean)

GRANDJEAN (C.), <i>Avant-propos</i>	13
BALTY (J.-C.), <i>Cippes, autels funéraires et stèles militaires d'Apamée : typologie des monuments, modèles iconographiques et ateliers</i>	15
BOWERSOCK (G. W.), <i>Religion in Early Fourth Century Roman Palestine: The Kfar 'Othnay Mosaics</i>	65
GATIER (P.-L.), <i>Le chameau et l'onagre, viandes des Ismaélites</i>	73
MITCHELL (S.), <i>L'alimentation en Asie Mineure à travers les siècles. Esquisse d'une histoire culturelle</i>	111
ALIQUOT (J.), <i>Regio Parhalia. Genèse et administration d'un district domanial de la Syrie romaine</i>	121
BOULAY (T.), <i>La liberté de Téos et le soutien d'Attale II à Alexandre Balas</i>	133
BADER (N.) et YON (J.-B.), <i>Une inscription du théâtre de Bayt Ras/Capitolias</i>	155

II – AUTRES ARTICLES

POUPET (P.), BALDI (J. S.) et HARFOUCHE (R.), <i>Matériaux pour céramiques à l'âge du Bronze, dans la vallée du Nahr Ibrahim (Liban)</i>	171
ALACHKAR (S.), <i>Euphrates Banded Wares et leur contexte funéraire. Un nouveau bilan</i>	197
BLÉTRY (S.), DUVAL (H.), GIRARDI (C.), LOUPMON (T.) et RJOOB (A.), <i>Tell Keila, résultats de quatre années de recherches</i>	213
MAVROJANNIS (T.), <i>Le commerce des esclaves syriens (143-88 av. J.-C.)</i>	245
KUBIAK-SCHNEIDER (A.), <i>Une inscription palmyrénienne inédite à « Miséricordieux »</i>	275
HUTTON (J. M.), KUMON (H.), McLAUGHLIN (M.) et ATWOOD (P. L.), <i>Two Palmyrene funerary busts in the collection of the Nelson-Atkins Museum of Art, Kansas City, Mo</i>	279
KAIZER (T.) et RAJA (R.), <i>Divine symbolism on the tesserae from Palmyra. Considerations about the so-called "Symbol of Bel" or "Signe de la pluie"</i>	297
BARAZE (M.), <i>Un ensemble funéraire (IV^e – IX^e siècle) découvert dans le marché suburbain de Palmyre</i>	317
AHMAD (T.), <i>La fontana monumentale del santuario di Damasco - Siria (Sūq l-ṣāḡa)</i>	343
CLAES (L.) et TAVERNIER (J.), <i>Exit Gordianus, but how? Shapur's trilingual inscription revisited</i>	357

Fortifications et urbanisme à Cyrrhus

GELIN (M.), <i>Les fortifications hellénistiques de Cyrrhus-Nebi Houri : étude archéologique et géophysique</i>	375
ABDUL MASSIH (J.), <i>Développement et urbanisme du secteur méridional de Cyrrhus-Nebi Houri</i>	397
AL-SHBIB (Sh.), <i>La défense des villes à l'époque byzantine : alternance entre les tours et les bastions, tradition ou innovation ?</i>	413

III – VARIÉTÉS

ANGEVIN (R.), <i>Les industries lithiques de Tell Chuera et Kharab Sayyar (Syrie du Nord) : nouvelles perspectives techno-économiques et implications historiques</i>	433
LEMPEREUR (O.) et ALIQUOT (J.), <i>Une stèle funéraire d'Antioche au musée archéologique de Viuz-Faverges (Haute-Savoie)</i>	441
SARTRE (M.), <i>Retour vers la Cœlé-Syrie</i>	447

IV – NÉCROLOGIES

<i>Ali Abou Assaf, la beauté morale des valeurs archéologiques ('Atil 23 septembre 1931- 'Atil 1^{er} mars 2018)</i> [M. AL-MAQDISSI]	463
<i>Javier Teixidor (13 novembre 1930-25 septembre 2017)</i> [F. BRIQUEL CHATONNET]	471

V – RECENSIONS

Les recensions sont désormais publiées exclusivement en ligne, sur le site <https://journals.openedition.org/syria/>

Les ouvrages suivants ont fait l'objet d'une recension dans l'année 2018 :

Nicolo MARCHETTI, *Kinku, sigilli dell'eta del Bronzo dalla Regione di Gaziantep in Turchia (Orientlab 1)*, Bologne, Ante quem, 2011 [Pascal BUTTERLIN]

Felix HÖFLMAYER et Ricardo EICHMANN (éd.), *Egypt and the Southern Levant in the Early Bronze Age (Orient-Archäologie 31)*, Rahden/Westf., Leidorf, 2014 [Christophe NICOLLE]

Nicolò MARCHETTI (éd.), *Karkemish. An Ancient Capital on the Euphrates*, Bologne, Ante Quem, 2014 [Christine KEPINSKI]

D. PRAET et B. BAKHOUCHE (éd.), *Franz Cumont. Astrologie (Bibliotheca Cumontiana. Scripta Minora IV)*, Turnhout, 2014 [Jean LEMPIRE]

Mhamed Hassine FANTAR, Maurice SZNYCER, François BRON, *Stèles à inscriptions néopuniques de Maktar, vol. 1 (Corpus des antiquités phéniciennes et puniques, France 3 / Tunisie 1, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 51)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2015 [Jimmy DACCACHE]

Klaus Stefan FREYBERGER, Christine ERTEL †, Kathrin TACKE, Hassan HATOUM, *Kanatha von hellenistischer bis spätantiker Zeit. Band I: Die Heiligtümer. Orte der Herrschaft und urbane Kommunikationszentren (Damaszener Forschungen 16)*, Mayence, Philipp von Zabern, 2015 [Maurice SARTRE]

Karel J. H. VRIEZEN et Ute WAGNER-LUX (éd.), *Gadara-Umm Qēs II. The Twin Churches on the Roman-Byzantine Terrace and the Excavations in the streets (Abhandlungen des Deutschen Palästina-Vereins 30/2)*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2015 [Bertrand RIBA]

Zbigniew T. FIEMA, Jaakko FRÖSÉN et Maija HOLAPPA (éd.), *Petra – The Mountain of Aaron. The Finnish Archaeological Project in Jordan. II. The Nabataean Sanctuary and the Byzantine Monastery*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 2016 [Maurice SARTRE]

Emmanuel LAROCHE, *Études anatoliennes (Subartu 37)*, Turnhout, Brepols, 2016 [Alice MOUTON]

Dominique PARAYRE (dir.), *Le fleuve rebelle, Géographie historique du moyen Oronte d'Ebla à l'époque médiévale*, Actes du colloque international tenu les 13 et 14 décembre 2012 à Nanterre (MAE) et à Paris (INHA) (*Syria Supplément IV*), Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2016 [Jean-Louis HUOT]

Hasan PEKER, *Texts from Karkemish I. Luwian Hieroglyphic Inscriptions from the 2011-2015 Excavations (OrientLab Series Maior 1)*, Bologne, Ante quem, 2016 [Alice MOUTON]

Philippe QUENET (dir.), *Ana ziqquratim. Sur la piste de Babel*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016 [Cécile MICHEL]

Shigeo YAMADA et Daisuke SHIBATA (éd.), *Cultures and Societies in the Middle Euphrates and Habur Areas in the Second Millennium BC – I. Scribal Education and Scribal Traditions (Studia Chaburensia vol. 5)*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2016 [Bertrand LAFONT]

Cédric BRÉLAZ (éd.), *L'héritage grec des colonies romaines d'Orient. Interactions culturelles dans les provinces hellénophones de l'empire romain*, Paris, De Boccard, 2017 [Maurice SARTRE]

Françoise BRIQUEL CHATONNET et Muriel DEBIÉ, *Le monde syriaque. Sur les routes d'un christianisme ignoré*, Paris, Les Belles Lettres, 2017 [Sebastian BROCK]

Ross BURNS, *Origins of the Colonnaded Streets in the Cities of the Roman East*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2017 [Catherine SALIOU]

Boris CHRUBASIK et Daniel KING (éd.), *Hellenism and the local communities of the Eastern Mediterranean, 400 BCE-250 CE*, Oxford, Oxford University Press, 2017 [Maurice SARTRE]

Aaron TUGENDHAFT, *Baal and the Politics of Poetry (The Ancient Word)*, New York, Routledge, 2018 [Stéphanie ANTHONIOZ]

REGIO PARHALIA

GENÈSE ET ADMINISTRATION D'UN DISTRICT DOMANIAL DE LA SYRIE ROMAINE

Julien ALIQUOT
CNRS, UMR 5189 HiSoMA, Lyon
julien.aliquot@mom.fr

Résumé — Une étiquette de plomb inscrite en latin et actuellement conservée dans une collection privée libanaise apporte des informations inédites sur l'administration financière de la Syrie romaine. Sa publication permet de réviser un objet analogue et ouvre la voie à une étude sur la Paralie, circonscription du royaume séleucide dont les Romains ont repris le nom lorsqu'ils ont placé la *regio Parhalia* sous la responsabilité de procurateurs. La quête d'autres *regiones* syriennes invite aussi à reprendre la question de la formation et de la gestion des domaines impériaux au Proche-Orient sous le Haut-Empire.

Mots-clés — Syrie romaine, procurateur, domaines impériaux, royaume séleucide, épigraphie grecque et latine.

Abstract — A lead label inscribed in Latin and currently in a private collection in Lebanon brings new information on the financial administration of Roman Syria. Its discovery leads to review a similar object and opens the way for a study on a district of the Seleucid kingdom, called Paralia, whose name was taken over by the Romans when they placed the *regio Parhalia* under the responsibility of procurators. The search for other Syrian *regiones* also provides an opportunity to consider anew the issue of the genesis and management of imperial estates in the Near East in the early Roman Empire.

Keywords — Roman Syria, procurator, imperial estates, Seleucid kingdom, Greek and Latin epigraphy.

خلاصة - قدمت بطاقة من الرصاص منقوشة باللغة اللاتينية، محفوظة حالياً في مجموعة لبنانية خاصة، معلومات لم يسبق نشرها حول الإدارة المالية لسورية الرومانية. يتيح نشرها إعادة النظر في قطعة مماثلة ويمهد الطريق لدراسة حول باراليا، وهي إحدى مقاطعات المملكة السلوقية التي استعاد الرومان اسمها من خلال وضع منطقة بارهاليا تحت مسؤولية ولاية. يدعونا البحث حول المناطق السورية الأخرى أيضاً إلى إعادة تناول مسألة تشكيل وإدارة الأملاك الإمبراطورية في الشرق الأدنى في ظل الإمبراطورية العليا.

كلمات محورية - سوريا الرومانية، والي، أملاك إمبراطورية، المملكة السلوقية، علم النقوش اليونانية واللاتينية.

* La rédaction de *Syria* remercie Chadi Hatoum pour la traduction des résumés et mots-clés en arabe.

Une étiquette de plomb inscrite en latin, provenant du Proche-Orient et conservée au Liban dans une collection privée, porte la marque d'un affranchi impérial chargé de l'administration de la *regio Parhalia*. Ce texte inédit est ici publié pour la première fois. Sa découverte permet de réviser la marque d'un objet analogue ayant appartenu à la collection Péretié. Elle ouvre aussi la voie à une étude de géographie historique sur la Paralie, circonscription du royaume séleucide constituée sur la côte palestinienne au II^e s. av. J.-C. et dont les Romains ont sans doute repris le nom pour désigner un district de l'administration du *patrimonium Caesaris* confié à des procurateurs, à l'intérieur de la province de Syrie. La quête d'autres *regiones* syriennes donne enfin l'occasion de reprendre une question délicate, que les découvertes de Maurice Sartre ont contribué à renouveler¹, celle de la formation et de la gestion des domaines impériaux au Proche-Orient sous le Haut-Empire.

UN NOUVEAU PROCURATEUR DE LA *REGIO PARHALIA*

Le support de notre texte est une étiquette rectangulaire en plomb de 2,5 × 3 cm, d'un type connu, et qui a dû servir à sceller des caisses ou des ballots de marchandise². Sa provenance exacte est indéterminée. L'inscription qui figure sur l'une de ses faces assure cependant que l'objet provient bien de la côte syro-libanaise. Pierre-Louis Gatier, qui l'a étudiée en l'an 2000, m'a confié sa copie du texte, ce dont je le remercie vivement. L'inscription se compose de six mots abrégés dont les lettres en relief se répartissent sur trois lignes. On note la présence d'une *hedera* entre les deux mots de la deuxième ligne. Le développement des abréviations ne pose pas de difficulté. Comme on le verra, il est corroboré par l'examen d'un document comparable.

L'inscription décline l'identité du propriétaire de l'étiquette :

Bass(i) Aug(usti)
lib(erti) proc(uratoris)
reg(ionis) Parh(aliae).

« De Bassus, affranchi impérial, procurateur de la *regio Parhalia*. »

L'affranchi n'est pas connu par ailleurs. En Syrie, son nom peut correspondre au *cognomen* latin très commun *Bassus* autant qu'à la transcription d'un anthroponyme sémitique³. Rien ne permet *a priori* de privilégier l'une ou l'autre explication, l'origine de Bassus étant inconnue, mais l'appartenance de ce dernier à l'administration romaine joue plutôt en faveur de la première interprétation.

L'identification du dernier mot, *Parh(aliae)*, s'appuie sur l'inscription d'un plomb analogue à celui de Bassus, qui appartenait à un autre procurateur de la même *regio*. L'objet sur lequel ce texte figure a fait partie de la collection constituée par Aimé Péretié alors qu'il était drogman-chancelier du consulat de France à Beyrouth, entre 1844 et 1880, avant de revenir à Louis De Clercq à la mort de Péretié, en 1882. M. Beaudoin et E. Pottier sont les premiers à l'avoir examiné. Ils décrivent l'étiquette comme une tessère rectangulaire d'environ 1,5 × 3 cm, inscrite avec des caractères en relief. Dans son catalogue des bronzes de la collection De Clercq, A. De Ridder a publié à nouveau l'objet sous le nom de « poids ou section de plomb », avec un fac-similé (**fig. 1**) et quelques précisions sur l'aspect matériel de l'étiquette (tranche biseautée, épaisseur maximale de 0,4 cm, poids de 19,5 g), sans discuter l'interprétation du texte. Ses observations s'accordent avec celles de M. Beaudoin et E. Pottier à propos de la lecture de

1. SARTRE 1999, p. 219-222, 2001, p. 736-743, et 2005, p. 207-211.

2. Sur ces étiquettes, leurs usages et leurs inscriptions, les travaux pionniers de M. Rostovtzeff (en particulier ROSTOVITSEV 1900) restent fondamentaux. Voir aussi GRENIER 1934, p. 642-663 ; TURCAN 1987 ; PACI 1995. Deux autres plombs semblables, portant le nom de procurateurs équestres ducénares de Syrie, ont été retrouvés à Beyrouth. HÉRON DE VILLEFOSSE 1902 (*AE* 1903, 116), cf. HÉRON DE VILLEFOSSE & MICHON 1902, p. 377, n° 74 (au Louvre) : *Aemilio [I]unco / [p]roc(urator) Aug(usti)*. PFLAUM 1970 (*AE* 1973, 548) : *M(arcus) Mettius / Modestus / [p]roc(urator) Aug(usti)*. La carrière de ces chevaliers est réexaminée par A. MAGIONCALDA, dans GRANINO CECERE & MAGIONCALDA 2003, p. 624-625, 629-630, 637.

3. SARTRE 1985, p. 188, et 2007, p. 204-208 ; YON 2013, p. 100-101.

l'inscription⁴. On remarque au passage que les lettres P et H étaient liées au début de la l. 1 et que certains A étaient dépourvus de barre médiane aux l. 1 et 3. La transcription proposée ci-dessous tient compte de ce constat :

Phasidis Aug(usti)
lib(erti) proc(uratoris)
reg(ionis) Parhal(iae).

« De Phasis, affranchi impérial, procurateur de la *regio Parhalia*. »

Dans leur commentaire, les premiers éditeurs restent dubitatifs : « Nous ne pouvons proposer comme certaine la lecture de la troisième ligne. Les deux lettres RH ne peuvent appartenir qu'à un mot grec, qui est peut-être le mot *παρῆλια* ; il s'agirait alors d'un administrateur des biens impériaux situés sur le littoral ; mais ce n'était probablement pas un titre officiel. *Augusti* ne peut suffire à donner la date de l'inscription⁵. »

Les précautions de M. Beaudoin et E. Pottier ont conduit A. Héron de Villefosse à corriger abusivement l'édition du texte de la façon suivante⁶ : *Phrasidis Aug(usti) / lib(erti) proc(uratoris) / reg(ionis) Paphlag(oniae)*. Sa version de l'inscription, passée dans l'*Année épigraphique*⁷, a pu induire d'autres chercheurs en erreur⁸. Or, d'une part, le nom *Phrasidis*, qu'il s'agisse d'un génitif ou d'un nominatif, est un fantôme, contrairement à *Phasidis*, génitif de *Phasis*, anthroponyme grec bien attesté par ailleurs (Φάσις, gén. Φάσιδος)⁹. D'autre part, la présence en Syrie de l'étiquette de Bassus, procurateur d'une région dont le nom commence par les lettres PARH, tend à conforter la lecture et l'interprétation

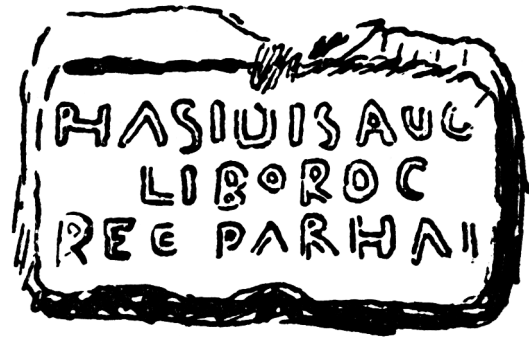


Figure 1. Étiquette de plomb au nom de Phasis, fac-similé (d'après DE RIDDER 1905, p. 369, n° 690).

4. BEAUDOIN & POTTIER 1879, p. 270-271, n° 42 (ROSTOVTSSEV 1900, p. 19-20, n° 3 ; CRAWFORD 1976, p. 63-64) : *Ph[a]sidis Aug(usti) / lib(erti) proc(uratoris) / [r]eg(ionis) Parh[a]l(iae ?)*. Cette édition n'a pas échappé à l'attention de SARTRE 2001, p. 737, qui relève qu'« un autre [procurateur], affranchi impérial, gère une *regio parhalia* située près de la côte ». Celle de DE RIDDER 1905, p. 369, n° 690, avec ses variantes mineures, est passée inaperçue : *Ph[a]si[d]is Aug(usti) / lib(erti) [p]roc(uratoris) / reg(ionis) P[a]rh[al](iae)*. Le sort de l'étiquette au nom de Phasis est inconnu. L'objet est absent du catalogue des bronzes antiques du Louvre, où DE RIDDER 1915, p. 200-201, fait seulement état de la lecture d'A. Héron de Villefosse, dans le commentaire d'un autre plomb de Syrie entré dans les collections de ce musée (*supra*, n. 2). Il n'est pas listé non plus parmi les objets de la collection De Clercq entrés en 1967 au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France. Voir LE RIDER & SEYRIG 1967 et 1968.
5. BEAUDOIN & POTTIER 1879, p. 271.
6. HÉRON DE VILLEFOSSE 1902, p. 342-343 : « Je suis persuadé qu'il faut lire (*Phra*)*sidis* et non pas (*Pha*)*sidis*. Les mêmes auteurs ajoutent que la transcription de la troisième ligne est incertaine ; en effet, la *regio Parhalia* est absolument inconnue. On peut donc supposer que cette ligne a été inexactement copiée. [...] Quoi qu'il en soit, une seconde correction s'impose : elle me paraît évidente. Au lieu de REG PARHAL, à la troisième ligne, il faut lire REG PAPHLAG (HL liés), et transcrire *reg(ionis) Paphlag(oniae)*. Cf. l'inscription de l'aqueduc d'Éphèse *procurator Lyciae, Pamphyliae, Galatiae, Paphlagoniae...*, etc. [*I. Ephesos* 666], et l'inscription grecque de la collection Peretié signalée également par MM. Beaudoin et Pottier [*JGR* III, 1077]. La Paphlagonie formait un district de la province de Galatie. Il s'agit sans doute d'un procurateur préposé à la surveillance des intérêts impériaux dans ce district, comme l'indique la mention *Augusti liberti* qui suit son nom. »
7. *AE* 1903, 117.
8. Par ex. GRENIER 1934, p. 651 n. 3 ; BOULVERT 1970, p. 214 n. 61 ; MAREK 2003, p. 52 (« Ein gewisser Phrasidis, Freigelassener und Procurator, war für ganz Paphlagonien zuständig »), cf. p. 62 n. 5. La confusion est à son comble dans le commentaire anonyme d'*AE* 1982, 877, où l'inscription éditée par M. Beaudoin et E. Pottier et attribuée à un affranchi impérial procurateur de la *regio Parhalia* est considérée comme un document différent d'*AE* 1903, 117.
9. Selon Cl. BRIXHE et A. PANAYOTOU, *Bull. ép.* 1993, 590, il s'agirait d'un hypocoristique de noms tels que Φασικλῆς (cf. Φασεὺς et Φάσιον dans BECHTEL 1917, p. 443). On peut penser aussi au nom grec du Phase, fleuve de Colchide. SOLIN 2003, I, p. 673, qui recense les occurrences latines de *Phasis* à Rome, classe cet anthroponyme masculin parmi les noms de personnes tirés de noms géographiques, sous la rubrique « Mesopotamien, Persien, Armenien, Kolchis, Indien ».

de M. Beaudoin et E. Pottier. L'inscription au nom de Bassus lève par ailleurs tout doute sur le caractère officiel de l'expression qui désigne la *regio Parhalia*.

Comme M. Beaudoin et E. Pottier, M. Rostovtzeff estime que l'affranchi responsable de la *regio Parhalia* était « probablement procureur des biens impériaux situés en Syrie au bord de la mer »¹⁰. Jusqu'à présent, personne n'a cherché à déterminer ni les contours de ce district, ni l'époque de sa création. On s'attellera ici à cette tâche.

PARALIE ET MÉSOGÉE, DEUX CIRCONSCRIPTIONS DE LA SYRIE SÉLEUCIDE

Si la Paralie syrienne est une circonscription administrative romaine, son nom est bel et bien grec. Outre la fameuse Paralie athénienne de l'époque classique, voisine du district de l'intérieur de l'Attique (Mésogée) et du territoire urbanisé de la ville d'Athènes et du port du Pirée (Asty)¹¹, au moins deux autres régions homonymes sont attestées dans le monde antique, l'une en Égypte¹², l'autre en Inde¹³. On rappellera aussi pour mémoire que, dans l'Antiquité tardive, le même terme de παραλία a pu servir à désigner la province protobyzantine de Phénicie Maritime ou Phénicie I^{re} (Φοινίκη παραλία), qui fut créée à la fin du IV^e s. apr. J.-C., à la suite de la partition de la province sévérienne de Syrie-Phénicie, et dont les limites furent fixées vers le nord aux frontières de la cité phénicienne d'Arados, vers le sud à celles de Ptolémaïs, vers l'ouest à la côte méditerranéenne et vers l'est aux sommets du Liban et de l'Hermon, aux marges des territoires civiques de Bérytos, Sidon et Panéas. Cet usage du choronyme est toutefois marginal dans les documents officiels et dans la littérature¹⁴.

Compte tenu de ces parallèles, il semble pertinent de se tourner d'abord vers la tradition grecque pour tenter de délimiter la *regio Parhalia*. Aux yeux des géographes, en particulier chez Strabon, héritier des travaux de Poséidonios d'Apamée (vers 135-50 av. J.-C.), la région côtière (παραλία) du Proche-Orient figure parmi les divisions constitutives de la Syrie. Distincte de la région intérieure (μεσογαία), elle est liée à la Phénicie, avec laquelle elle ne se confond pas nécessairement¹⁵ :

« Nous la (*i.e.* la Syrie) divisons en plusieurs parties en commençant depuis la Cilicie et l'Amanus, à savoir la Commagène, puis la Séleucide dite de Syrie, ensuite la Koilè-Syrie et enfin la Phénicie dans la région côtière (παραλία) et la Judée dans l'intérieur (μεσογαία). »

10. ROSTOVTSSEW 1900, p. 19-20.

11. LOHMANN 2003, col. 315-318, avec une carte.

12. Sur la Paralie du Delta égyptien, autour du lac Burullus (BERNARD 2000, p. 1120, *s.v.* « Paralios Limne », carte 74 D 2), voir les sources rassemblées par CALDERINI & DARIS 1983, p. 52, *s.v.* « Παράλιος », et par TIMM 1984, p. 450-455, *s.v.* « al-Burullus », auxquelles on ajoutera Ériphane, *Panarion* 31, 7, 1 (τοῖς κάτω μέρεσι τῆς Παραλίας καὶ Ἀλεξανδρειοπολίτη). L'entrée relative à l'agglomération éponyme de cette région, dans l'opuscule géographique de Georges de Chypre, 738-739, éd. HONIGMANN 1939, p. 59 (βεγεὼν Πάραλος, var. Ῥέγεον Πάραλος), rappelle fortuitement l'expression qui désigne la *regio Parhalia* syrienne.

13. Sur la Paralie indienne, dans le Kérala actuel, voir ERDOSY 2000, p. 68, carte 5 D 5, et en dernier lieu DE ROMANIS 2012, p. 337-338, à propos du passage corrompu du *Périple de la mer Érythrée* 58, restitué sous la forme suivante : καὶ ἄλλη παρήκε<ι> χώρα τῆς αὐτῆς Λιμυρι>κῆς Παραλία λεγομένη ; cf. Ptolémée, 7, 1, 13 (τῆς ἰδίως καλουμένης Παραλίας).

14. HONIGMANN 1924, p. 31, n° 367a, renvoie sur ce point à la traduction latine d'une encyclique du patriarche Jean d'Antioche rédigée à l'époque du concile d'Éphèse, SCHWARTZ 1922-1923, p. 210, 3 (*hi qui ex Paralia sunt deo amicissimi episcopi*), ainsi qu'à Évangre le Scholastique, *Histoire ecclésiastique* 4, 7 (Ζωσιμᾶς ἀνὴρ, γένος Φοῖνιξ, τῆς λεγομένης παραλίας, κόμην Σίνδην πατρίδα κληρωσάμενος διέχουσαν τῆς τῶν Τυρίων οὐτι σταδίους εἴκοσι).

15. Strabon, 16, 2, 2 : Μέρη δ' αὐτῆς (*sc.* Συρίας) τίθεμεν ἀπὸ τῆς Κιλικίας ἀρζάμενοι καὶ τοῦ Ἀμανοῦ τὴν τε Κομμαγινην καὶ τὴν Σελευκίδα καλουμένην τῆς Συρίας, ἔπειτα τὴν κοίλην Συρίαν, τελευταίαν δ' ἐν μὲν τῇ παραλία τὴν Φοινίκην, ἐν δὲ τῇ μεσογαία τὴν Ἰουδαίαν.

Les mêmes divisions sont évoquées plus loin dans la *Géographie*¹⁶ :

« Toute la région qui s'étend au-dessus de la Séleucide en direction de l'Égypte et de l'Arabie s'appelle la Koilè-Syrie, en particulier celle qui est délimitée par le Liban et l'Antiliban. Pour le reste, la région côtière d'Orthosie à Péluse, étroite et basse, est appelée Phénicie, tandis que la région intérieure, située au-dessus de celle-ci jusqu'au pays des Arabes et comprise entre Gaza et l'Antiliban, est appelée la Judée. »

Pour le géographe, la région de la Syrie qui mérite le nom de *παραλία* correspond donc à une zone côtière qui englobe la Phénicie en tout ou partie et qui confine, vers le nord, à la région située entre la Cyrrestique et Tripolis (la Séleucide¹⁷), vers l'est, à la plaine de la Békaa entre le Liban et l'Antiliban (la Koilè-Syrie de Strabon¹⁸) et, vers le sud-est, à la Judée.

Une telle partition de la Syrie ne faisait pas l'unanimité dans l'Antiquité. De l'aveu de Strabon, les opinions divergeaient au sujet de l'extension respective des quatre ou cinq régions citées¹⁹. Malgré ces incertitudes, qui résultent d'ailleurs plus de fluctuations territoriales que de considérations purement géographiques, plusieurs textes littéraires et épigraphiques prouvent que les termes *παραλία* et *μεσογαία* ont été utilisés comme des noms propres à l'époque hellénistique pour désigner des circonscriptions militaires et administratives du royaume séleucide.

À l'intérieur de la grande satrapie séleucide de Koilè-Syrie et Phénicie, correspondant à la partie méridionale du Proche-Orient, enlevée par Antiochos III aux Lagides, les deux premiers livres des Maccabées attestent l'existence d'un district nommé Paralie et compris au maximum entre les Échelles de Tyr, au nord, et la frontière d'Égypte, au sud²⁰. Le premier responsable connu à la tête de cette circonscription est Hagémonidas de Dymè, qu'Antiochos V désigna à la fin de l'année 163 av. J.-C. comme « stratège depuis Ptolémaïs jusqu'au territoire des Gerrhéens », tout en reconnaissant l'autorité de Judas Maccabée sur la Judée²¹. En 143/142 av. J.-C., Simon, membre de la famille hasmonéenne et frère du grand-prêtre Jonathan, fut investi de la fonction de « stratège depuis les Échelles de Tyr jusqu'à la frontière d'Égypte » par le jeune Antiochos VI en lutte contre Démétrios II²². Enfin, sous Antiochos VII, peu de temps avant l'élimination de l'usurpateur Tryphôn en 138 av. J.-C., ce fut au tour de Kendebaios d'être placé à la tête d'une troupe de fantassins et de cavaliers en tant qu'« épistratège de la Paralie », avec pour mission de restaurer l'autorité royale en Judée²³. Aucun autre titulaire de la même charge ne peut être cité avec certitude²⁴.

16. Strabon, 16, 2, 2 : Ἄπασα μὲν οὖν ἡ ὑπὲρ τῆς Σελευκίδος ὡς ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον καὶ τὴν Ἀραβίαν ἀνίσχουσα χώρα κοίλη Συρία καλεῖται, ἰδίως δ' ἡ τῶ Λιβάνῳ καὶ τῶ Ἀντιλιβάνῳ ἀφορισμένη. τῆς δὲ λοιπῆς ἡ μὲν ἀπὸ Ὀρθωσίας μέχρι Πηλουσίου παραλία Φοινίκη καλεῖται, στενὴ τις καὶ ἀλιτενῆς · ἡ δ' ὑπὲρ ταύτης μεσόγαια μέχρι τῶν Ἀράβων ἡ μεταξὺ Γάζης καὶ Ἀντιλιβάνου Ἰουδαία λέγεται.

17. FRÉZOULS 1960-1961.

18. SARTRE 1988.

19. Voir par ex. Strabon, 16, 2, 2 (débat sur l'existence de trois ou quatre régions distinctes en Syrie) et 12 (délimitation de la Séleucide).

20. Sur les subdivisions administratives de la Syrie méridionale après la reconquête d'Antiochos III, voir SARTRE 2001, p. 165-168, et CAPDETREY 2007, p. 248-250, ici complétés à propos de la Paralie et de la Mésogée.

21. II Macc. 13, 24 (καὶ τὸν Μακκαβαῖον ἀπεδέξατο, κατέλιπεν στρατηγὸν ἀπὸ Πτολεμαίδος ἕως τῶν Γερρηνῶν Ἡγεμονίδην).

22. I Macc. 11, 59 (καὶ Σίμωνα τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ κατέστησεν στρατηγὸν ἀπὸ τῆς κλίμακος Τύρου ἕως τῶν ὁρίων Αἰγύπτου).

23. I Macc. 15, 38 (καὶ κατέστησεν ὁ βασιλεὺς τὸν Κενδεβαῖον ἐπιστράτηγον τῆς παραλίας καὶ δυνάμεις πεζικὰς καὶ ἵππικὰς ἔδωκεν αὐτῷ).

24. CAPDETREY 2007, p. 249 n. 137, considère que l'auteur d'une dédicace de Ptolémaïs à Zeus Sôtèr pour le salut d'un roi Antiochos et d'une reine Cléopâtre « était certainement le stratège de la région de la Paralie », mais l'inscription qui le mentionne, SEG 19, 904 (cf. 20, 413 ; 53, 1821 ; 58, 1900), de datation controversée, ne lui donne pas explicitement ce titre (τῶν πρώτων φίλων καὶ [ἀρ]χιγραμματεὺς τῶν δυνάμεων, ἀπολελειμμένος δὲ καὶ ἐπὶ τῶν τόπων). On peut hésiter également à propos de Gorgias, qui aurait occupé le poste de stratège d'Idumée entre 165 et 163 av. J.-C., selon II Macc. 12, 34 (ἐπὶ Γοργίαν τὸν τῆς Ἰδουμαίας στρατηγόν), mais que Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 12, 351, présente comme le stratège de Iamnia, dans la plaine côtière (Γοργίου δὲ τοῦ τῆς Ἰαμνείας στρατηγοῦ).

La Paralie séleucide me paraît encore mentionnée dans le passage du premier livre des Maccabées relatif à l'incursion en Syrie du souverain lagide Ptolémée VI. En 147 av. J.-C., ce dernier profita des querelles entre Démétrios II et Alexandre Balas, les deux prétendants au trône séleucide, pour tenter de reprendre ce que les Ptolémées avaient perdu face à Antiochos III. Selon le premier livre des Maccabées²⁵ :

« Le roi Ptolémée se rendit maître des cités de la Paralie jusqu'à Séleucie près de la mer et il projetait de mauvais dessins contre Alexandre. »

Sans prendre garde au fait que les cités conquises par le souverain lagide étaient celles de la Paralie au sens propre du terme (τῶν πόλεων τῆς παραλίας), on a parfois considéré que, dans ce passage, l'expression ἕως Σελευκείας τῆς παραθαλασσίας se rapportait à Séleucie de Piérie²⁶, ce qui impliquerait que Ptolémée VI s'était avancé très loin vers le nord sur la côte syrienne, jusqu'à l'embouchure de l'Oronte. Il est bien plus probable que l'invasion lagide se soit limitée à la partie sud du littoral jusqu'à Gaza. Les monnaies de cette cité de Palestine conservent le souvenir de sa refondation sous le nom de Séleucie au II^e s. av. J.-C.²⁷. Dans ces conditions, le qualificatif παραθαλάσσια, « près de la mer », « à côté de la mer », accolé au nom séleucide de la ville dans le livre des Maccabées, rappelle sans doute sa titulature officielle, pour mieux la distinguer des cités homonymes du Proche-Orient. Dans la partie méridionale du pays, il s'agissait avant tout de marquer la différence entre la Séleucie littorale, appartenant à la Paralie, et une autre Séleucie située à l'intérieur des terres, qui relevait d'une circonscription administrative appelée Mésogée.

Gadara (aujourd'hui Umm Qays, en Jordanie) doit résolument être identifiée à Séleucie de la Mésogée. Une inscription hellénistique découverte sur le site de la ville antique montre en effet qu'elle a été refondée sous ce nom. Gravée sur une dalle provenant du rempart et datée en 85/84 av. J.-C., elle associe le nom séleucide de « la cité des Séleucéens de la Mésogée » (Σελε[υκέ]ων | τῶν ἐν Μῆσ[ο]γαίᾳ | ἢ πόλι[ς]) à celui d'un tyran local qui aurait profité du vide politique consécutif à la défaite du roi hasmonéen Alexandre Jannée (103-76) devant le souverain nabatéen Obodas I^{er}, vers 93/92 av. J.-C.²⁸.

Un passage de Flavius Josèphe permet peut-être de définir la Paralie par rapport à la Mésogée séleucide. Il distingue, parmi les villes et les bourgades conquises par les Juifs sous le règne d'Alexandre Jannée, les agglomérations littorales de la Tour de Stratôn, Apollônia, Joppé, Iamnia, Azôtos, Gaza, Anthédon, Raphia et Rhinocolure, puis celles de la Mésogée, notamment situées en Idumée, Samarie, Gaulanitide et Môabitide, et enfin celles de la Syrie²⁹. Bien qu'elle ne soit pas claire en tout point, la liste des toponymes classés en fonction de leur appartenance à l'une ou l'autre région suggère que la Mésogée (où l'on retrouve Gadara) était elle-même composée de plusieurs districts.

25. I Macc. 11, 8 : ὁ δὲ βασιλεὺς Πτολεμαῖος ἐκυρίευσεν τῶν πόλεων τῆς παραλίας ἕως Σελευκείας τῆς παραθαλασσίας καὶ διελογίζετο περὶ Ἀλεξάνδρου λογισμοὺς πονηροῦς.

26. Ainsi COHEN 2006, p. 132. SARTRE 2001, p. 375, écrit plus justement que Ptolémée VI « envahit le Levant-Sud, sans doute avec l'intention de récupérer ce que les Lagides avaient perdu en 200, alors que les Hasmonéens en profitaient pour étendre leur propre domaine (annexion d'Azôtos et de Joppé). »

27. COHEN 2006, p. 286 et 288, cf. HOOVER 2010, p. 133-134, 140-141, n^{os} 583-584, 591.

28. WÖRRLE 2000 (P.-L. GATIER, *Bull. ép.* 2001, 491 ; *SEG* 50, 1479) : (Ἔτους) ηκσ' Φιλώτας | καὶ Σελε[υκέ]ων | τῶν ἐν Μῆσ[ο]γαίᾳ | ἢ πόλι[ς]. La prudence de l'éditeur à propos de la restitution du nom de la Mésogée semble superflue au regard des témoignages relatifs aux circonscriptions de la Paralie et de la Mésogée séleucides. Quant à la proposition de S. Mittmann reproduite dans le *SEG* 58, 1756, elle est plus imaginative que plausible : Σελε[υκέ]ων | τῶν ἐν μέσ[σ]ι/φ Γάδ[α]ρα | ἢ πόλι[ς].

29. Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 13, 395-397 : Κατὰ δὴ τοῦτον τὸν καιρὸν ἤδη τῶν Σύρων καὶ Ἰδουμαίων καὶ Φοινίκων πόλεις εἶχον οἱ Ἰουδαῖοι πρὸς θαλάσση μὲν Στράτωνος πύργον Ἀπολλωνίαν Ἰόππην Ἰάμνιαν Ἀζώτων Γάζαν Ἀνθηδόνα Ῥάφειαν Ῥινκόρουρα, ἐν δὲ τῇ μεσσογαίᾳ κατὰ τὴν Ἰδουμαίαν Ἄδωρα καὶ Μάρισαν καὶ ὄλην Ἰδουμαίαν, Σαμάρειαν Καρμήλιον ὄρος καὶ τὸ Ἰταβύριον ὄρος Σκυθόπολιν Γάδαρα, Γαυλαντίδας Σελεύκειαν Γάβαλα, Μωαβίτιδας Ἡσεβὸν Μήδαβα Λεμβά Ὀρωναιμ Ἀγ<αλιν> Ἰων<α> Ζόαρα Κυλικὸν αὐλῶνα Πέλλαν, ταύτην κατέσκαψεν ὑποσχομένον τῶν ἐνοικούντων ἐς πάτρια τῶν Ἰουδαίων ἔθνη μεταβαλεῖσθαι, ἄλλας τε πόλεις πρωτεύουσας τῆς Συρίας ἦσαν κατεστραμμένοι.

L'organisation des territoires séleucides dans le sud du Proche-Orient a dû fluctuer au gré des revers subis par les Séleucides face aux Hasmonéens. Elle nous échappe dans le détail. Cependant, on peut retenir l'idée qu'au II^e et au I^{er} s. av. J.-C. la Paralie et la Mésogée ont constitué deux grandes circonscriptions à l'intérieur de la satrapie séleucide de Koilè-Syrie et Phénicie.

DE LA PARALIE AUX *REGIONES* DU PROCHE-ORIENT

Au Proche-Orient comme ailleurs, les Romains n'ont jamais cherché à reprendre à leur compte l'organisation territoriale des royaumes hellénistiques. Cependant, il paraît très probable que, sous le Haut-Empire, lorsque la *regio Parhalia* a été constituée, ils ont choisi d'utiliser le choronyme grec παραλία, autrefois en usage dans l'administration séleucide, pour désigner à leur tour un district côtier de la Palestine, entre Ptolémaïs de Phénicie et l'Égypte. À l'intérieur de ce ressort, les deux affranchis Bassus et Phasis ont dû gérer des ressources financières de la Paralie en tant qu'adjoints d'un procurateur équestre. Leur rôle est difficile à cerner. Il y a toutefois de grandes chances que l'administration des domaines impériaux ait fait partie de leur mission³⁰.

L'existence de domaines impériaux est bien attestée sur le littoral palestinien, autour de Iamnia³¹. L'histoire de cette bourgade située à 7 km de la côte entre Joppé (Jaffa) et Ascalon apporte des informations sur la manière dont la *regio Parhalia* a dû être constituée à la suite de la conquête romaine du Proche-Orient. Peuplée de Gentils à l'époque hellénistique, Iamnia a servi à plusieurs reprises de base militaire aux Séleucides contre les Maccabées³². Son port, Iamnia-sur-Mer, fit l'objet des attaques de Judas Maccabée³³. Conquise par Alexandre Jannée³⁴, Iamnia fut détachée de la Judée par Pompée³⁵, puis repeuplée sous le gouvernement de Gabinius en Syrie³⁶. Elle fit ensuite partie du royaume d'Hérode le Grand. Salomé, la sœur de ce souverain, en hérita, en même temps qu'elle obtint Azôtos et un palais à Ascalon, dans la plaine côtière, ainsi que Phasaélis et Archélaïs, avec leurs palmeraies, dans la vallée du Jourdain³⁷, jusqu'à ce qu'elle fasse don de ses biens à Livie³⁸. À la mort de l'impératrice en 29 apr. J.-C., ces domaines de Palestine et de Judée furent en totalité ou en partie intégrés dans le *patrimonium Caesaris*. Ce fut certainement le cas de Iamnia, qui, sous le Haut-Empire, ne semble pas avoir accédé au statut de cité. La bourgade constitua plutôt le centre d'un district (une toparchie selon Flavius Josèphe) densément habité par une population mixte, païenne et juive, dont les ressources furent administrées par des procurateurs. De manière remarquable, la *Vie* syriaque de Pierre l'Îbère indique que Iamnia faisait toujours partie d'un domaine impérial administré par des procurateurs à la fin du v^e s. apr. J.-C.³⁹.

30. La direction des régions domaniales relève de la classe E des procuratèles réservées aux affranchis impériaux dans le tableau de BOULVERT 1974, p. 152 (cf. p. 139), où les postes de *procuratores regionum* sont mis sur le même plan que ceux des adjoints de procurateurs équestres centenaires ou sexagénaires.

31. TSAFRIR, DI SEGNI & GREEN 1994, p. 149-150, s.v. « Iamnia, Yavneh » ; AMELING *et al.* 2014, p. 151-157 (B. Isaac).

32. En 163 av. J.-C. : I Macc. 5, 18-19 et 55-62 ; Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 12, 350-352. En 148 av. J.-C. : I Macc. 10, 69. En 139-138 av. J.-C. : I Macc. 15, 40.

33. II Macc. 12, 9 (163 av. J.-C.).

34. Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 13, 395.

35. Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 14, 75 ; *Guerre juive* 1, 156.

36. Flavius Josèphe, *Guerre juive* 1, 166.

37. Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 17, 189 et 321 ; *Guerre juive* 2, 98.

38. Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 18, 31 (don de Iamnia et de sa toparchie, avec Phasaélis et Archélaïs, où se trouve une palmeraie) ; *Guerre juive* 2, 167 (don de la toparchie, avec Iamnia et les palmeraies de Phasaélis).

39. Jean Rufus, *Vie de Pierre l'Îbère* 166, éd. et trad. HORN & PHENIX JR. 2008, p. 241 et 243.

Deux procurateurs sont liés à Iamnia au début de l'époque impériale. Il est possible que les domaines dont ils ont eu à s'occuper étaient déjà regroupés dans la *regio Parhalia*. Le premier est G. Herennius Capito⁴⁰. Flavius Josèphe en fait le procurateur de Iamnia, chargé d'un ressort comprenant plusieurs domaines, mais également compétent en matière fiscale, sous le règne de Tibère⁴¹. Pour sa part, Philon d'Alexandrie l'identifie à un percepteur des arriérés de Judée notamment en activité à Iamnia sous Caligula⁴². Une inscription latine de Chieti, l'antique Teate Marrucinorum, confirme que Capito, originaire de cette ville du Samnium, portait officiellement le titre de *procurator*. Il s'agit de la dédicace d'un buste posthume de Tibère en argent, offert selon le testament d'un centurion de la VI^e légion Ferrata. Capito se présente ici comme l'exécuteur des dernières volontés du légataire. Son cursus rappelle qu'après son service militaire il avait assumé successivement les charges de procurateur de Livie, puis de Tibère et enfin de Caligula : *proc(urator) Iuliae Augustae, proc(urator) Ti(beri) Caesaris Aug(usti), proc(urator) C(ai) Caesaris Aug(usti) Germanici*⁴³.

L'inscription de Chieti n'apporte aucun renseignement ni sur la nature exacte, ni sur le ressort de la procuratèle de Capito. À ce propos, Flavius Josèphe et Philon d'Alexandrie indiquent toutefois que l'activité du procurateur ne s'est pas limitée à la gestion des anciens domaines de Livie. Le premier rappelle que Capito avait fait envoyer des soldats jusqu'à Anthédon, près de Gaza, pour recouvrer les dettes que l'Hérodién Agrippa (le futur roi Agrippa I^{er}) avait contractées à l'égard du trésor impérial lors de son séjour à Rome. Le second parle de compétences fiscales étendues à la Judée. Ces témoignages invitent à conclure que Capito, d'abord uniquement chargé de l'administration des domaines de Livie, a fini par cumuler dès le règne de Tibère les fonctions de procurateur des biens de l'empereur et d'*exactor* en Judée⁴⁴. Dans l'état actuel de nos connaissances, il reste difficile de décider s'il supervisait la gestion du patrimoine impérial dans toute la Judée ou si son domaine se limitait à un district de la province de Syrie dont Iamnia aurait constitué le centre dès l'époque de Tibère, mais les témoignages qui placent toutes ses interventions sur le littoral palestinien permettent peut-être de privilégier la seconde hypothèse. Il est par ailleurs probable que, dans la même région côtière, Capito a eu comme adjoint ou comme subordonné le second procurateur connu à Iamnia, Ti. Julius Mellon, un affranchi de Tibère dont l'épouse Julia Grata a été enterrée aux environs immédiats du bourg⁴⁵.

Si la *regio Parhalia* a bien été constituée sous Tibère, comme il semble possible, alors ses administrateurs de rang équestre et ses procurateurs affranchis ont dû être placés à l'origine sous l'autorité des procurateurs équestres ducénaires affectés à la province romaine de Syrie. G. Herennius Capito et Ti. Julius Mellon exerçaient leurs fonctions à l'intérieur de cette province. Le cas des affranchis impériaux Bassus et Phasis est plus problématique, car les étiquettes de plomb qui portent leurs noms ne sont pas datées avec précision. Ils ont donc pu rendre des comptes aux procurateurs de Syrie comme aux procurateurs de Judée, après la création de cette province à l'issue de la première guerre juive (66-70), voire aux procurateurs de Syrie-Palestine, à l'issue de la seconde guerre juive (132-135).

40. *PIR*² H 103 ; PFLAUM 1960-1961, I, p. 23-26, n° 9.

41. Flavius Josèphe, *Antiquités juives* 18, 158 (Ἐρέννιος Καπίτων ὁ τῆς Ἰαμνείας ἐπίτροπος) et 163 (ἐκ τῶν ὑπ' αὐτῷ χωρίων).

42. Philon d'Alexandrie, *Legatio ad Gaium* 199 (φόρων ἐκλογεὺς ὁ Καπίτων ἐστὶ τῶν τῆς Ἰουδαίας), cf. 200-202.

43. *AE* 1941, 105 = *AE* 1947, 39.

44. C'est la conclusion de PFLAUM 1960-1961, I, p. 25 : « la possibilité d'une saisie *manu militari* se conçoit ainsi comme une conséquence du cumul des deux fonctions de procurateur et de percepteur entre les mains du même personnage ». Selon ECK 2015, p. 25, « the centurion, whose testamentary will Herennius Capito fulfilled, may well have served on the staff of the procurator of Iamnia. »

45. *CIIP* III, 2268 : *Iulia Grata / Ti(beri) Iulii Aug(usti) l(iberti) / Mellontis proc(uratoris) (uxor)*. Dans le commentaire du *CIIP*, W. Eck et H. M. Cotton considèrent l'affranchi comme le subordonné de Capito : « As the one in charge of the imperial patrimony in Iamnia only, Mellon was subordinate to Gaius Herennius Capito, the equestrian patrimonial procurator for the whole of Judaea, without interruption, for Livia, Tiberius and Caligula » (AMELING *et al.* 2014, p. 166). PFLAUM 1979, p. 390-391, citait le couple des deux procurateurs pour illustrer le principe de la « collégialité inégale » entre un fonctionnaire équestre et son adjoint affranchi impérial.

En dehors de la *regio Parhalia*, d'autres territoires de la Syrie romaine ont été désignés comme des *regiones* sous l'Empire. L'étude des documents qui les mentionnent peut aider, sinon à dater exactement la formation de tels districts, du moins à identifier les circonstances dans lesquelles ces districts ont été constitués et, par conséquent, à tester la validité des propositions formulées à propos de la Paralie. Une seule circonscription, la *regio Syriatica*, est comparable à la *regio Parhalia*. Il faut en effet d'emblée écarter de la discussion une inscription latine de Batanée, où la référence à une *regio Mursen*[- -] concerne en réalité la région de Mursena, en Pannonie inférieure⁴⁶. D'autres occurrences du mot *regio* paraissent quant à elles trop tardives pour pouvoir être rapportées avec certitude à des domaines impériaux du Haut-Empire⁴⁷. Enfin, il faut peut-être aussi mettre à part les témoignages des I^{er} et III^e s. où le même terme semble bien utilisé comme un équivalent du grec χώρα pour parler du territoire d'une cité (Cyrrhus⁴⁸, Doliché⁴⁹, Palmyre⁵⁰, Zeugma⁵¹).

Une inscription latine d'Éphèse, gravée en l'honneur de l'affranchi impérial T. Flavius Pergamus, mérite en revanche d'être pleinement prise en considération, puisqu'elle révèle l'existence d'une *regio Syriatica* placée sous la responsabilité d'un procureur au I^{er} s. apr. J.-C.⁵². Ce district est inconnu par ailleurs. L'expression originale qui le désigne donne l'une des rares occurrences de l'adjectif Συριατικός, *Syriaticus*, d'un emploi rare et plutôt technique, en grec comme en latin. Il y a tout lieu de croire qu'elle a été forgée pour éviter la confusion entre la province romaine de Syrie et un secteur particulier de ce territoire où se trouvaient des domaines impériaux. Sur la *Table de Peutinger*, la légende *finis exercitus Syriaticae et commertium Barbarorum* est placée aux confins de la steppe syrienne, dans la région du moyen Euphrate, ce qui invite à rechercher la *regio Syriatica* en Syrie du Nord⁵³.

L'inscription d'Éphèse relative à la *regio Syriatica* n'est pas datée, mais le *praenomen* et le gentilice de l'administrateur de ce district sont à l'évidence ceux d'un esclave affranchi sous les Flaviens (69-96). On peut donc supposer que Pergamus a assumé sa procuratèle syrienne au temps des Flaviens (Vespasien, Titus, Domitien) ou, au plus tard, sous les premiers empereurs de la dynastie antonine (Nerva, Trajan, Hadrien). Au Proche-Orient, cette époque correspond au moment où les derniers États des princes clients de Rome ont été annexés, de la Commagène des Orontides au royaume nabatéen en passant par les territoires des princes d'Émèse et des Hérodiens. On en revient ainsi à l'idée que les circonscriptions du patrimoine impérial ont été constituées au Proche-Orient de manière pragmatique, au gré des annexions des domaines des amis et alliés de l'Empire, de la Syrie du Nord à la Paralie palestinienne.

46. *IGLS* XIV, 565 ([*Pannonia infe*]riore in regione Mursen[a]), qui corrige SARTRE 2001, p. 737 et 739.

47. Toutes renvoient à la province byzantine de Palestine I^{er}. Voir Georges de Chypre, 1016 (ῥεγεὼν Ἀμαθοῦς), 1017 (ῥεγεὼν Ἰεριχώ), 1018 (ῥεγεὼν Λιβιάς), 1019 (ῥεγεὼν Γάδαρα), éd. HONIGMANN 1939, p. 67.

48. *CIL* V, 785, cf. *SEG* 57, 908 (ex region(e) Cyrru, à Aquilée en Vénétie) ; *AE* 2005, 1313 (ex pr(ovincia) Syr(ia) Coel(e) reg(ione) Cyrr(h)ens(i) vico Capersin(a), à Viminacium en Mésie supérieure) ; *RIU* 1, 113 (ex regione Cirro vico [- -]), à Savaria en Pannonie supérieure).

49. *CIL* III, 3490 (*Surus ex regione Dolica vico Arfuaris*, à Aquincum en Pannonie inférieure) ; *RIU* 2, 523 (*cives Surus ex reg(ione) Dolicu*), 533 (ex region(e) *Dulca vico Caiav*(), à Brigetio en Pannonie supérieure) ; *AE* 2010, 1240 (ex region(e) *Dolich(e) a vico Arpuartura*, à Poetovio en Pannonie supérieure).

50. En décembre 153 apr. J.-C., Antonin le Pieux a fait rétablir les « bornes de la Palmyrène » (*finis regionis Palmyrenae*) par les soins du gouverneur de Syrie Julius Quadratus, d'après une inscription du Jabal Bal'as. Voir *IGLS* V, 2550, avec l'étude de AL-DBIYAT & GATIER 2016, sur les opérations de bornage dans la région et sur la borne d'*IGLS* V, 2549. Dans ce dernier document, l'intervention du procureur d'Auguste Postumius Acilianus aux côtés du gouverneur implique que les travaux effectués alors concernaient autant la délimitation du territoire civique de Palmyre que celle d'un domaine impérial.

51. *CIL* III, 11701 (*civis Surus ex regione Zeugma vico Hennia*, à Celeia dans le Norique) ; *RIU* 3, 712 (ex regione *Seu<g>ma vico Odia*, à Brigetio en Pannonie supérieure) ; *AE* 2011, 957 (*cives S[ur]us ? ex regi[one] Z[eug]ma ?*), à Savaria en Pannonie supérieure).

52. *AE* 1982, 877 = I. *Ephesos* 855 : [T(ito)] Fl(avio) Aug(usti) lib(erto) / [P]ergamo / proc(uratori) / [pr]ovincia Asiae, / [pr]oc(uratori) reg(ionis) Syriaticae, / [pr]oc(uratori) provinc(iae) Narbo[ne]nsis, item insulae / [Cyr]ni, acceptorem ve/[hic]ulorum, adiut(ori) proc(uratoris) / [a]b ornamentis / [adiutores] et tabel(larii) q(ui) s(unt) sub cura / [- -]li Firmi proc(uratoris) Aug(usti).

53. *Table de Peutinger* 10, 2.

CONCLUSION

Le principal résultat de l'étude qui précède est de confirmer qu'au Proche-Orient, entre l'avènement d'Auguste et le règne d'Hadrien, l'accroissement des territoires administrés par les autorités romaines et l'augmentation concomitante des domaines impériaux ont justifié la création de *regiones* dont les ressources ont été gérées par des fonctionnaires subordonnés aux procureurs équestres provinciaux. La chronologie et l'étendue de ce phénomène ne peuvent être appréhendées dans le détail. Les textes qui se rapportent aux districts domaniaux de la Syrie romaine sont à la fois trop rares et insuffisamment explicites par rapport aux sources disponibles dans d'autres provinces, en particulier en Afrique et en Asie. Face à une telle pénurie documentaire, la *regio Parhalia* fait figure d'exception, puisqu'il est possible de retracer assez précisément la genèse de cette circonscription du *patrimonium Caesaris*. Ce cas d'école illustre également le parti que l'on pourrait tirer d'une confrontation systématique entre les plombs commerciaux et les témoignages plus éloquents de la grande histoire.

BIBLIOGRAPHIE

- AL-DBIYAT (M.) & GATIER (P.-L.)
2016 « À propos d'une borne du Ġabal al-Bal'as (*JGLS* 5, 2549) », M.-O. ROUSSET, B. GEYER, P.-L. GATIER & N. AWAD (éd.), *Habitat et environnement. Prospections dans les marges arides de la Syrie du Nord (Conquête de la steppe 4)*, Lyon.
- AMELING (W.), COTTON (H. M.), ECK (W.), ISAAC (B.), KUSHNIR-STEIN (A.), MISGAV (H.), PRICE (J.) & YARDENI (A.)
2014 *Corpus inscriptionum Iudaeae/Palaestinae III. South Coast, 2161-2648*, Berlin/Boston.
- BEAUDOIN (M.) & POTTIER (E.)
1879 « Collection de M. Péretié : inscriptions », *BCH* 3, p. 257-271.
- BECHTEL (F.)
1917 *Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit*, Halle.
- BERNARD (A.)
2000 « Map 74 Delta », R. J. TALBERT (éd.), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World. Map-by-Map Directory II*, Princeton/Oxford, p. 1117-1124.
- BOULVERT (G.)
1970 *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Naples.
- BOULVERT (G.)
1974 *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du Prince*, Paris.
- CALDERINI (A.) & DARIS (S.)
1983 *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano IV/1*, Milan.
- CAPDETREY (L.)
2007 *Le pouvoir séleucide. Territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312-129 avant J.-C.)*, Rennes.
- COHEN (G. M.)
2006 *The Hellenistic Settlements in Syria, the Red Sea Basin, and North Africa*, Berkeley, Los Angeles/Londres.
- CRAWFORD (D. J.)
1976 « Imperial Estates », M. I. FINLEY (éd.), *Studies in Roman Property*, Cambridge, p. 35-70.
- DE RIDDER (A.)
1905 *Collection De Clercq III. Les bronzes*, Paris.
- DE RIDDER (A.)
1915 *Les bronzes antiques du Louvre II. Les instruments*, Paris.
- DE ROMANIS (F.)
2012 « On *Dachinabades* and *Limyrike* in the *Periplus Maris Erythraei* », M.-F. BOUSSAC, J.-F. SALLES & J.-B. YON (éd.), *Autour du Périples de la mer Érythrée (Topoi Suppl. 11)*, Lyon, p. 329-340.
- ECK (W.)
2015 « Honorary Statues as a Means of Public Communication in *Iudaea/Syria Palaestina* », *SCI* 34, p. 19-26.

- ERDOSY (M. U.)
2000 « Map 5 India », R. J. TALBERT (éd.), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World. Map-by-Map Directory I*, Princeton/Oxford, p. 58-76.
- FRÉZOULS (E.)
1960-1961 « Sur les divisions de la Séleucide. À propos de Strabon, XVI, 2 », *MUSJ* 37, p. 221-234.
- GRANINO CECERE (M. G.) & MAGIONCALDA (A.)
2003 « L'ara di C. Vibullius Fidus e i procuratori della Syria », *MÉFRA* 115, p. 615-638.
- GRENIER (A.)
1934 *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Deuxième partie. L'archéologie du sol*, Paris.
- HÉRON DE VILLEFOSSE (A.)
1902 « Plomb romain trouvé à Beyrouth », *BSAF*, p. 341-344.
- HÉRON DE VILLEFOSSE (A.) & MICHON (É.)
1902 « Musée du Louvre. Département des Antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1902 », *BSAF*, p. 369-379.
- HONIGMANN (E.)
1924 « Historische Topographie von Nordsyrien im Altertum », *ZDPV* 47, p. 1-64.
- HONIGMANN (E.)
1939 *Le Synekdèmos de Hieroklès et l'Opuscule géographique de Georges de Chypre*, Bruxelles.
- HOOVER (O. D.)
2010 *Handbook of Coins of the Southern Levant. Phoenicia, Southern Koile Syria (including Judaea), and Arabia, Fifth to First Centuries BC*, Lancaster/Londres.
- HORN (C. B.) & PHENIX JR. (R. J.)
2008 *John Rufus, The Lives of Peter the Iberian, Theodosius of Jerusalem, and the Monk Romanus*, Atlanta.
- LE RIDER (G.) & SEYRIG (H.)
1967 « Objets de la collection Louis De Clercq donnés en 1967 au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale par le comte et la comtesse Henri de Boisgelin », *RN*, p. 7-53 (= SEYRIG 1986, p. 289-335).
- LE RIDER (G.) & SEYRIG (H.)
1968 « Objets de la collection Louis De Clercq donnés en 1967 au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale par le comte et la comtesse Henri de Boisgelin », *RN*, p. 7-40 (= SEYRIG 1986, p. 347-380).
- LOHMANN (H.)
2003 « Attica », *Brill's New Pauly* 2, col. 313-324.
- MAREK (Chr.)
2003 *Pontus et Bithynia. Die römischen Provinzen im Norden Kleinasien*, Mayence.
- PACI (G.)
1995 « Etichette plumbee iscritte », H. SOLIN, O. SALOMIES & U.-M. LIERTZ (éd.), *Acta Colloquii Epigraphici Latini Helsingiae 3.-6. sept. 1991 habiti*, Helsinki, p. 29-40.
- PFLAUM (H.-G.)
1960-1961 *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris.
- PFLAUM (H.-G.)
1970 « Une famille arlésienne de la fin du I^{er} siècle et au II^e siècle de notre ère », *BSAF*, p. 265-272 (= PFLAUM 1981, p. 4-11).
- PFLAUM (H.-G.)
1979 « Épigraphie romaine impériale », *École pratique des hautes études, IV^e section, Annuaire 1977-1978*, p. 389-391.
- PFLAUM (H.-G.)
1981 *Scripta varia II. La Gaule et l'Empire romain*, Paris.
- ROSTOVTSSEW (M.)
1900 « Étude sur les plombs antiques », M. ROSTOVTSSEW & M. PROU, *Catalogue des plombs de l'Antiquité, du Moyen Âge et des Temps modernes conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, Paris, p. 1-153.
- SARTRE (M.)
1985 *Bostra, des origines à l'Islam*, Paris.
- SARTRE (M.)
1988 « La Syrie creuse n'existe pas », P.-L. GATIER, B. HELLY & J.-P. REY-COQUAIS (éd.), *Géographie historique au Proche-Orient*, Paris, p. 15-40 (= SARTRE 2014, p. 121-140).
- SARTRE (M.)
1999 « Les *metrokômiai* de Syrie du Sud », *Syria* 76, p. 197-222 (= SARTRE 2014, p. 249-280).

- SARTRE (M.)
2001 *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique, IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.*, Paris.
- SARTRE (M.)
2005 *The Middle East under Rome*, Cambridge (Mass.)/Londres.
- SARTRE (M.)
2007 « The Ambiguous Name: The Limitations of Cultural Identity in Graeco-Roman Syrian Onomastics », E. MATTHEWS (éd.), *Old and New Worlds in Greek Onomastics*, Oxford, p. 199-232.
- SARTRE (M.)
2014 *L'historien et ses territoires. Choix d'articles*, Bordeaux.
- SCHWARTZ (E.)
1922-1923 *Acta conciliorum oecumenicorum I. Concilium universale Ephesenum 4. Collectionis Casinensis, sive Synodici a Rustico diacono compositi, pars altera*, Berlin/Leipzig.
- SEYRIG (H.)
1986 *Scripta numismatica*, Paris.
- SOLIN (H.)
2003 *Die griechischen Personennamen in Rom*, 2^e éd., Berlin/New York.
- TIMM (S.)
1984 *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit 1*, Wiesbaden.
- TSAFRIR (Y.), DI SEGNI (L.) & GREEN (J.)
1994 *Tabula Imperii Romani. Iudaea-Palaestina. Maps and Gazetteer*, Jérusalem.
- TURCAN (R.)
1987 *Nigra moneta. Sceaux, jetons, tessères, amulettes, plombs monétaires ou monétiformes, objets divers en plomb ou en étain d'époque romaine conservés au Musée des Beaux-Arts à Lyon (Palais Saint-Pierre)*, Lyon.
- WÖRRLE (M.)
2000 « Eine hellenistische Inschrift aus Gadara », *Archäologischer Anzeiger*, p. 267-271.
- YON (J.-B.)
2013 « Weasels and calves. Animals and onomastics from Qaryatain to the Euphrates », A. PERUZZETTO, F. D. METZGER & L. DIRVEN (éd.), *Animals, Gods and Men from East to West. Papers on archaeology and history in honour of Roberta Venco Ricciardi*, Oxford, p. 99-102.